

DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2023/167

Objet : Mise en place d'une réglementation de circulation et de stationnement

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPEZ,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui il appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, la nécessité d'interdire le stationnement des véhicules à l'occasion d'une réunion de quartier, il appartient à l'autorité municipale de prendre toute mesure afin d'assurer la sécurité publique et la commodité des lieux.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur les places de stationnement du parking, Place du Général de Gaulle au niveau de la friterie jusqu'à l'angle avec la ruelle de Plate Voie. Cela afin de faciliter l'organisation de la réunion de quartier organisée **le samedi 17 juin à 10 heures 30 jusqu'à 12 heures**.

Article 2 : Des barrières seront installées par les services techniques sur les places de stationnement du parking pendant la période précitée à l'article 1^{er}.

Article 3 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le directeur général des services, le commandant de la brigade de gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune

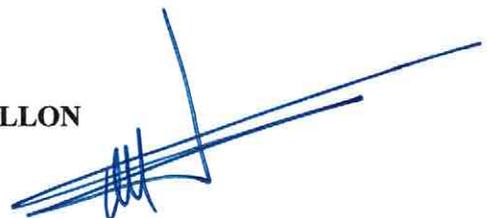
Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- M. le Président de Métropole Européenne de LILLE,
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de la BASSEE,
- La Police Municipale,
- Aux archives municipales

Fait à SAINGHIN, le 07 juin 2023

Le Maire,

Matthieu CORBILLON

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned over the printed name of the Mayor.